ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Seizième session ordinaire

Février/Mars 1971

Addis-Abéba.

CM/371

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LES ACTIVITES DE L'OUA DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE ET DE LA SANTE ET DES DOMAINES CONNEXES.

RAPPORT GENERAL.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

CM0371
MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LES ACTIVITES DE L'OUA DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE ET DE LA SANTE ET DES DOMAINES CONNEXES.

RAPPORT GENERAL.

Introduction :

1. Le Département de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé a connu, depuis septembre 1970, une période d'intenses activités dont un colloque sur la schistosomiase (Bilharziose) tenu en novembre 1970 qui a été un succès. Des chercheurs venus des Etats membres et un grand nombre d'experts de réputation internationale dans ce domaine venant d'autres parties du monde y ont participé. Il en fut de même du cycle d'études et du colloque organisés à Mogadiscio du 16 au 19 octobre 1970 et dont les travaux portèrent sur la musique, la danse et le folklore africains, sur la généreuse invitation du Gouvernement de la République Démocratique de Somalie. Ce colloque a été suivi immédiatement de la réunion du CCA. Des mesures pratiques ont été prises au mois de décembre 1970 visant à l'application de la résolution CM/Res.116 (IX) en vertu de laquelle le Secrétariat devrait veiller à la création d'un centre de recherche et d'enseignement des sciences de la terre. Le Conseil scientifique de l'Afrique a désigné quatre experts qui se sont réunis pour la première fois au Secrétariat en vue d'étudier un programme d'action intéressant la création envisagée du centre des sciences de la terre.

Enseignement :

2. Dans le domaine de l'enseignement, les activités évoluent rapidement. Sont actuellement en cours, des études sur l'éducation pré-scolaire sur l'équivalence et la reconnaissance des grades et diplômes universitaires, sur la révision des objectifs de l'enseignement et l'évaluation du progrès intervenu dans la mise en application des résolutions adoptées à la Conférence de Naïrobi en 1968, Conférence dont les travaux ont porté sur l'enseignement, la formation scientifique et technique, eu égard au développement en Afrique. Ces études se réalisent grâce à des questionnaires et des réunions d'experts ; aussi y a-t-il lieu d'inviter instamment les Etats membres à fournir les renseignements nécessaires, car sans leur

b). 1971 : Présentation du projet de document ;

c) Fin 1971 : Réunion inter-Secrétariats :

d) Début 1972 : Réunion des consultants des pays africains ;

e) 1972 : Révision dudit document ;

f) 1972 : Envoi du document aux Gouvernements des Etats membres africains par les soins du Directeur général de l'UNESCO.

4. Suite à la décision des Nations Unies proclamant l'année 1970, l'année internationale de l'éducation, le Conseil des Ministres de l'OUA se félicitant de cette initiative de l'Organisation des Nations Unies a exhorté tous les Etats membres à participer entièrement aux manifestations de l'AIE. Dès lors, certains Etats membres ont fait rapport de leurs activités dans le cadre de l'AIE. Ces rapports seront présentés à la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé dont la réunion est prévue pour le mois de mai 1971 au Caire, R.A.U., grâce à l'aimable invitation du Gouvernement de la République Arabe Unie. Bien que les manifestations relatives à l'AIE aient pris fin, le Secrétariat prie instamment les Etats membres qui n'ont pas jusqu'à présent fait rapport de leurs activités de bien vouloir le faire à leur plus proche convenance, que soit dégagée une impression d'ensemble à l'échelle du Continent, s'agissant des manifestations du terme de l'AIE. Il ressort en outre de certains rapports émanant des Etats membres que ces derniers ont pris à propos de l'enseignement certaines mesures décisives qui, à l'avenir, de l'avis du Secrétariat, seront d'un grand concours dans l'appréciation des activités des Etats membres en matière d'éducation.

5. A sa dernière session, le Conseil des Ministres a été informé que le Secrétariat oeuvre toujours pour la mise en application de la résolution portant sur l'équivalence et la reconnaissance des diplômes et grades universitaires (Résolution ESCHC/Res.4 (I). Des réponses nous sont parvenues de certains Etats membres suite au questionnaire, relatives aux critères d'admission dans les diverses institutions d'études supérieures, aux grades et diplômes décernés et à la durée d'enseignement des différentes disciplines. Un comité de cinq experts venant de cinq universités

b) Réforme de l'enseignement primaire ;

c) Conditions préalables pour la formation scientifique et technique ;

d) Enseignement de la science au niveau de l'enseignement du premier et du second degré ;

e) Formation technique et professionnelle ;

f) Rôle des enseignants et de la technologie ;

g) Coopération interafricaine dans le domaine de l'enseignement supérieur.

9. Le Secrétariat a invité tous les Etats membres à faire rapport sur l'état de la mise en application des différentes résolutions intéressant l'éducation, et envisage de présenter un rapport sur cette question à la CESCS (Commission de l'éducation, la science, la culture et la santé) et aux instances supérieures de l'OUA.

Santé :

10. En collaboration étroite avec l'Organisation Mondiale de la Santé et les autres institutions des Nations Unies et en coopération sincère avec les Etats membres, le Bureau de la santé oeuvre, bien que d'une façon très modeste, à la réalisation d'une santé meilleure des peuples africains. En dépit des dimensions énormes de ce problème, des innombrables difficultés épouvantables auxquelles nous nous heurtons et le manque réel de toutes sortes de ressources, le Bureau de la santé a foi dans la réalisation de cet objectif. Cette confiance s'appuie sur la prise de conscience toujours croissante au niveau des Gouvernements d'Afrique du fait que l'essor socio-économique ne saurait se réaliser sans une bonne santé et que tout investissement aux fins du maintien de la santé est rentable; mieux, que la santé est un puissant levier dans l'essor social et économique, cette confiance s'appuie également sur les efforts gigantesques et louables de l'Organisation Mondiale de la Santé et des autres institutions des Nations Unies sur le but commun qui anime les organisations régionales, continentales qui oeuvrent en Afrique pour assurer une santé meilleure aux africains et surtout sur la ferme détermination et le désir profond de nos peuples de se donner une santé meilleure.

5) approvisionnement de vaccins anti-cholérique pour la population en cas de risque généralisé ;

6) vaccination du personnel sanitaire clé et des cadres-clé de la nation ;

7) organisation de réunions sur le diagnostique, le traitement, la surveillance, le contrôle et la prévention du choléra.

Le Bureau de la santé de l'OUA a suivi de très près l'évolution de l'épidémie de choléra et a insisté auprès des Etats membres pour qu'ils annoncent, conformément aux règlements sanitaires internationaux, les cas de choléra et d'autres maladies sujettes aux mesures de quarantaine. Les Etats membres sont invités à notifier non seulement l'OMS et les pays voisins, mais aussi le Bureau de la santé de l'OUA. A cet égard, on ne saurait sous-estimer la nécessité d'une coordination entre pays voisins.

Les documents présentés ont été intéressants, pleins d'informationset d'un très haut niveau. Les Comités de travail ont formulé 23 recommandations à l'intention des Etats membres de l'OUA et ont demandé au Secrétaire général administratif de l'OUA de veiller à ce que ces recommandations soient entièrement et efficacement mises en oeuvre. Les conclusions et les recommandations desdits Comités sont les suivantes:

A. Epidémiologie

i) Il est essentiel d'évaluer l'importance pour la santé publique de la schistosomiase dans ses rapports avec la morbidité et la mortalité.

a) Des études de prévalence devraient etre menées à leur terme dans les pays d'Afrique où manquent les données essentielles. Elles devraient comprendre des mesures d'intensité exprimées par le nombre d'oeufs excrétés dans les selles et les urines humaines.

b) Pour la détermination des taux de morbité, toutes les méthodes de diagnostic disponibles devraient etre utilisées dans des études tant transversales que longitudinales sur des échantillons représentatifs des populations humaines.

ii) L'évaluation de l'importance socio-économique de la schistosomiase en Afrique est considérée comme essentielle. Le besoin existe d'analyser les répercussions de la schistosomiase dans diverses collectivités.

iii) Des recherches complémentaires sont nécessaires pour déterminer l'importance des animaux domestiques et sauvages en tant que réservoirs possibles, en particulier sous le rapport de la transmission de Schistosoma mansoni et S. intercalatum.

iv) Des études immunologiques sont nécessaires pour déterminer l'importance de l'immunité homologue et hétérologue dans la collectivité.

iv) La nécessité a été fortement ressentie en faveur d'une application plus generalisée des connaissances et des techniques modernes à l'étude de la schistosomiase comme c'est le cas dans certains instituts. Les récentes découvertes dans l'application des techniques immunologiques, histo-chimiques et isotopiques doivent être exploitées dans l'étude de la schistosomiase.

v) Il se manifeste un grand besoin en materiel d'autopsie pathologique dont la collection doit etre encouragée.

Chimiothérapie

Les participants ont relevé qu'aucun des médicaments en usage à l'heure actuelle n'est idéal. Les résultats présentés au symposium sur l'utilisation de l'ambilhar (niridazole) et de l'Etrenon (hycanthone) revèlent qu'ilssont l'un et l'autre éfficaces mais qu'ils provoquent des réactions secondaires.

i) L'administration de ces médicaments comme celle des autres doivent se faire sous une stricte surveillance médicale afin de déterminer les conditions optima de leur utilisation.

ii) Des recherches supplémentaires s'imposent sur l'éfficacité relative des médicaments disponibles contre la schistosomiase en recourrant à des statistiques standard d'évaluation.

iii) Des efforts doivent etre faits pour mettre au point des médicaments plus efficaces moins toxiques, moins onerveux et qui s'administrent facilement.

iv) Recueillir des informations sur la chimiothérapie et la sensibilité de l'individu à la re-infection.

E. Prévention et Contrôle

i) Les molluscicides doivent etre utilisés dans le cadre des campagnes en cours dans la mesure du possible, minutieusement contrôlés

ii) Des essais sur le terrain sont nécessaires pour évaluer le résultat des méthodes biologiques de contrôles des escargots hôtes de la schistosomiase africaine y compris leur effet sur les cultures et le milieu.

iii) Des recherches sont nécessaires pour mettre au point des techniques propres à prévenir la ré-infestation des zones libérées d'escargots par l'application des mesures actuelles de contrôle.

Nutrition:

L'on espère que la résolution ESCHC/Res.20 (I) sur la nutrition est mise en application dans les Etats membres. Les efforts sont donc à présent consacrés à :

i) l'implantation d'un projet pilote en Afrique de l'Est dans le cadre du programme de l'OUA pour les réserves alimentaires régionales de céréales;

ii) la création, sur une base régionale, d'un plus grand nombre de centres pour la production en Afrique d'aliments riches en protéine à partir de matières premières locales avec l'aide de bilatérale ou multilatérale;

iii) la réunion sur les questions de nutrition qui doit se tenir à Accra sous le patronage de l'OUA/FAO/OMS.

Hygiène.

Le bureau de la santé n'a encore entrepris aucune activité dans ce domaine. Toutefois, l'épidemie de choléra en Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest conduira les Etats membres à reconnaitre la nécessité de mettre promptement en application la résolution ESCHC/Res.15(I) sur l'hygième du milieu. L'on ne saurait sous-estimer l'importance de la fourniture d'une eau potable et l'évacuation bien conçue des matières fecales. La promotion de l'hygième du milieu est de rigueur.

Ressources Naturelles

A/ Minerais.

Sans aucun doute, l'Afrique est un des continents les plus riches en ressources minières aussi bien à découvert que dans le sous-sol. Jusqu'ici seule une modeste fraction de ces ressources est exploitée et même à ce prix, n'offre aux Africains aucun bénéfice matériel substantiel. La grande partie de ces ressources sont exploitées par des pays étrangers où elles servent de base à des entreprises industrielles.

Selon eux, la première tâche à laquelle doit s'atteler le centre de formation et de recherche serait d'offrir suffisamment de facilités et de services pour la formation dans le domaine de la cartographie et de l'exploitation minière. Lorsque celle-ci aurait été réalisée, l'on pourrait envisager l'enseignement à temps plein de disciplines professionnelles.

Quelques unes des attributions du centre préconisées par les experts sont :

a) le centre devra pourvoir à tous les services qui sont à l'heure actuelle assurés en Europe et ailleurs pour la plupart des Etats membres des services tels que la datation des rocs, leur analyse chimiques les études geologiques, géo-chimiques et minérales, les études hydraulogiques, les petite forages, le titrage et les études petrographiques;

b) le centre doit aussi pourvoir les équipements spéciaux que les Etats africains pris séparément ne pourraient normalement s'offrir.

c) Il doit être à même d'assurer des services à présent offerts aux Etats africains sur contrats ou dans le cadre de l'assistance technique des pays étrangers.

En plus des services évoqués ci-dessus, les experts sont d'avis que la formation du personnel technique de la catégorie moyenne était d'une telle importance qu'elle devait retenir l'attention des responsables du centre des sa création. La formation doit etre dispensée à du personnel technique pour des sections telles que les services généraux de laboratoire, l'utilisation des équipements de forage et l'entretien des équipements en général.

De l'avis du groupe d'experts, toute décision quant à l'emplacement du centre doit tenir compte des facteurs tels qu'un bon climat propre à permettre de longues périodes de travaux sur le terrain la présence de structures pour des démonstrations en cartographie et de facilités adéquates pour une base industrielle. En s'inspirant des critères évoqués ci-dessus, des questionnaires ont été élaborés et transmis aux Etats membres ainsi qu'aux Universités africaines en vue de recueillir les informations préliminaires indispensables.

S'agissant de la réalisation du programme des réserves alimentaires régionales de céréales, les Etats membres de la région orientale d'Afrique qui s'y intéressent directement ont été invités à faire des propositions au Fond de développement des Nations Unies en vue d'obtenir une assistance sur une base individuelle afin d'engager l'étude de rentabilité.

Culture

A/. Projet de création du Bureau interafricain de linguistiques.

Il est dit dans le document CM/344 qu'un projet de description des qualifications et de l'expérience du Directeur de ce Bureaua été lancée, invitant des candidats au poste de Directeur du Bureau. Jusqu'ici, quatre candidats se sont manifestés et une sélection doit intervenir prochainement.

B/. Festival culturel panafricain.

Il convient de rappeler que le Premier Festival culturel panafricain s'est déroulé avec succés en juillet 1969 à Alger, grace à la généreuse invitation du Gouvernement de l'Algérie. L'OUA améliore constamment ses programmes en cours afin que le Festival culturel panafricain devienne un véritable moyen de développement social africain, de l'unité et de la solidarité. L'OUA est en voie d'organiser le second Festival culturel panafricain en 1972 et a déjà pris certaines dispositions dans le cadre de la préparation de ce Festival.

Le Conseil Culturel africain (CCA) a tenu sa deuxième session ordinaire à Mogadiscio du 19 au 20 octobre 1970, sur l'aimable invitation du gouvernement de la République Démocratique de Somalie. Le CCA qui a mandat d'organiser et d'administrer les Festivals culturels panafricains a procédé à l'adoption du rapport de sa première session tenue le 2 aout 1969 à Alger, Algérie. Le CCA a accepté à l'unanimité l'offre généreuse de la République Démocratique du Congo d'abriter à Kinshasa,le deuxième Festival culturel panafricain en 1972.

africains ont été consacrés principalement à leur interprétation, à leur contribution et à leur influence sur la culture et sur le mode de vie des différentes communautés africaines ainsi que leur contribution future et leur développement comme partie intégrante de la vie, de la technique et de l'unité des Africains. En conclusion, les participants ont formulé des recommandations sur la culture africaine en général et sur la danse, la musique et le folklore africains en particulier. Ces recommandations couvrent des domaines aussi variés que la recherche pour la sauvegarde, la dissemination des cultures africaines et la création de Conseils nationaux pour promouvoir les cultures africaines. Ces recommandations seront présentées à la C.E.S.C.S. pour adoption.

34. Comme il a été évoqué plus haut, la tenue de cycles d'études et de séminaires sur les différents sujets culturels s'avère très utile au CCA qui en retient de nouvelles idées, conçoit des plans, des programmes pour organiser d'une façon rationnelle les Festivals culturels panafricains. Les Colloques et les cycles d'études ont pour vocation d'aider les artistes et les hommes de culture africains à se réunir, pour procéder à des échanges de vue et formuler des propositions concrètes pour la sauvegarde et la dissémination des cultures africaines, contribuant ainsi à l'héritage culturel et au progrès de l'humanité. Le projet de budget 1971/1972 comporte des crédits pour financer une seconde réunion (cycle d'études culturel) sur le théâtre africain et les langues africaines dans l'espoir que le Conseil des Ministres soutiendra fortement l'idée d'une telle réunion et autorisera les crédits ainsi sollicités.

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINE
SECRETARIAT
B. P. 3243

ADDIS ABABA

CM/371
ADD.I

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE (CSTR)

Addis-Abéba - Février 1971

L(71)1

Lagos, janvier 1971

TABLE DES MATIERES

		Page
	Introduction	1
A.	Projets en cours de réalisation	2
	(a) Campagne Conjoints contre la Peste Bovine en Afrique (PC.15)	2
	(b) Recherche céréalière et production de graines alimentaires (PC.26)	3
	(c) Exploitation des plantes médicinales et de la pharmacopée traditionnelle africaines (PC.27)	4
	(d) Campagne Conjointe contre la Péripneumonie Contagieuse des bovidés (PC.28)	5
	(e) Création de Centres de quarantaine de plantes en Afrique	6
	(f) Formation d'inspecteurs phytosanitaires en Afrique	7
	(g) Recherche et contrôle en matière de Trypanosomiase	7
B.	Réunions techniques	8
C.	Le Conseil Scientifique de l'Afrique	10
D.	Bureaux techniques	12
	(1) le Bureau Phytosanitaire Interafricain (IAPSC)	12
	(2) Le Bureau Interafricain des Solds (BIS)	13
	(3) le Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR)	14
	(4) le Bureau des publications	16
	(5) Commission Conjointe FAO/OMS/STRC pour l'Alimentation et la nutrition	16
E.	Liste du Personnel du Secrétariat Exécutif et de ses bureaux secondaires	18

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE (CSTR)

Introduction

Les activités du Secrétariat Exécutif se sont poursuivies comme par le passé. Des rapports spéciaux traitant des principaux projets en cours sont soumis au Conseil.

Le Secrétariat Exécutif voudrait de nouveau rappeler que ses activités ont doublé au cours des quatre dernières années et que son budget régulier n'a pas augmenté pour autant de façon sensible. Aussi l'effectif de son personnel reste bien au dessous de ses besoins pour l'exécution de ses tâches. Alors que le budget du Secrétariat avec ses 4 bureaux régionaux reste maintenu à 400 000 dollars américains, la commission a bénéficié de crédits importants octroyés par des agences donatrices pour la réalisation de ses divers projets. Les divers projets dans les Etats membres ont reçu 2 410 000 dollars américains au cours de l'année écoulée. Cette somme se répartit comme suit :

(i) Campagne de vaccination contre la peste bovine en Afrique Orientale - 1 067 000 dollars américains ;

(ii) Formation de techniciens du cadre moyen - 770 000 dollars américains ;

(iii) Travaux d'expansion des laboratoires de production de vaccins = 128 000 dollars américains.;

(iv) Recherche sur les principales céréales en Afrique Occidentale et Centrale = 445 000 dollars américains.

L'apport rinancier des Etats membres dans le cadre de l"exécution des projets précités demeure louable. Il a permis à ceux-ci de bébéficier d'une assistance étrangère supplémentaire sur les plans technique et financier.

A. PROJETS EN COURS D'EXECUTION

Les projets en cours d'exécution sont les suivants :

(a) Campagne Conjointe contre la peste bovine en Afrique (PC.15)

(b) Recherches céréalières et production de grains alimentaires (PC.26)

(c) Exploitation des plantes médicinales et de la pharmacopée traditionnelle africaines

(d) Campagne Conjointe contre la péripneumonie contagieuse des bovidés (PC.28)

(e) Création de centres de quarantaine de plantes en Afrique (PC.29)

(f) Formation d'inspecteurs phytosanitaires en Afrique

(g) Recherche et contrôle en matière de trypanosomiase.

Le présent rapport traite brièvement des activités énumérées ci-dessus :

(a) Campagne Conjointe contre la peste Bovine en Afrique (PC.1()

La Campagne conjointe contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse des bovidés se poursuit avec satisfaction en Afrique Orientale. La phase IV qui a couvert le Kénya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Soudan, une partie de lq Somalie et de l'Ethiopie vient de voir la fin de sa deuxième année de vaccination ; elle est depuis rentrée dans sa troisième et dernière année vaccinale. Les Etats membres concernés ont activement participé aux diverses activités de la campagne ; c'est ainsi que même pendant le stade primaire actuel du programme, document séparé détaillé de cette question a été soumis au Conseil.

(b) Recherches céréalières et production de grans alimentaires 5PC.26).

Les recommandations de la première conférence patronnée par la CSTR/OUA tenue à Zaria (Nigéria) en octobre 1969 ont notamment porté sur la convocation en juillet 1971 par l'OUA d4un colloque sur les facteurs d'environnement influençant le rendement céréalier en Afrique tropicale.

Sont inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

1. Potentiel photosynthétique aux tropiques
2; Facteurs climatiques limitant le rendement
3. Semailles
4. Nitrogène et phosphore
5. Autres éléments
6. Erosion.

La conférence groupera les cadres techniques travaillant dans le domaine de la recherche céréalière dans les Etats membres et les délégués des organisations internationales intéressées à la recherche sur les céréales.

Le coordonnateur désigné par la CSTR/OUA dans le cadre de ce projet était un expert étranger. A présent le Directeur du Bureau Interafricain des Sols assure la coordination du programme ; le coordonnateur adjoint doit être nommé par les agences donatrices.

L'USAID a octroyé 445 000 dollars américains sous forme d'assistance étrangère pour la réalisation du projet.

Des tournées ont été effectuées dans plusieurs pays de l'Afrique occidentale et centrale au cours desquelles des chercheurs dans le domaine de l'amélioration du millet, du mais, du sorgho et des légumes ont été sélectionnés pour participer à un programme de perfectionnement.

La Commission Scientifique Technique et de Recherche prépare un bulletin traitant des céréales à distribuer aux Etats membres, universités africaines et spécialistes travaillant en Afrique.

(c) Exploitation des plantes médicinales et de la pharmacopée traditionnelle africaines

Conformément à la recommandation du premier colloque sur les plantes médicinales et la pharmacopée traditionnelle africaines et à la recommandation du Conseil Scientifique de l'Afrique; la CSTR/OUA assure le financement du projets susceptibles de conduire à l'exploitation économique des plantes médicinales dans les centres de recherches. Le premier de ces projets a déjà démarré à l'Université d'Ife (Nigéria). Les objectifs visés consistent à explorer les réserves locales d'éléments curatifs potentiels et les moyens de les transformer localement. Les avantages économiques et sanitaires de ce projet sont, certes, l'exploitation de nos ressources locales et la création d'emplois. Un bulletin trimestriel traitant des nouvelles découvertes réalisées dans le cadre du projet sera mis en circulation au niveau des Etats membres et des universités africaines. Des projets similaires poursuivent leurs activités aux Universités du Caire, de Dakar et à l'Université de l'Afrique orientale. Le Secrétariat exécutif se propose d'encourager tous les établissements d'enseignement supérieur à entreprendre ce programme de recherche et à le poursuivre avec détermination. Des démarches seront effectuées dans un très proche avenir auprès des agences donatrices pour déterminer les possibilités d'octroi de fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

(d) Campagne Conjointe contre la péripneumonie contagieuse des bovidés en Afrique occidentale et centrale (PC.28)

L'une des recommandations issues de la réunion de Kinshasa sur la péripneumonie contagieuse des bovidés a demandé au Secrétariat exécutif de la CSTR/OUA de préparer le terrain en vue du démarrage d'une action commune contre la péripnuemonie contagieuse des bovidés. Le Secrétariat a chargé un sous-comité du panel OUA/FAO/OIE/ d'Experts sur la péripneumonie d'étudier la situation en détail et lui soumettre un rapport face aux multiples difficultés inhérentes à la mise sur pied d'un tel projet d'éradication.

Le rapport du sous-comité confirma l'avis du paenl d'Experts qui s'est penché sur la question en 1967 à savoir que le contrôle et éventuellement l'éradication de la péripneumonie sont possibles dans le cadre d'une campagne conjointe.

Tenant compte de ce rapport, le Secrétariat exécutif de la CSTR/OUA convoqua en 1970 la réunion d'un comité régional de coopération technique composé des sous-groupements régionaux de l'Afrique occidentale et centrale pour arrêter les modalités de la mise sur pied d'une campagne conjointe contre la péripneumonie contagieuse des bovidés. Des délégués de l'OERS, du Conseil de l'Entente, de l'OCAM, de la Commission du Niger et de la Commission du Lac Tchad participèrent à la réunion. Un programme officiel de travail fut élaboré et les postes de coordonnateur international, de coordonnateur adjoint, de responsables internationaux créés. Le coordonnateur international sera un cadre de l'OUA et le second poste sera réservé aux cadres désignés par les difrents sous-groupements régionaux. Le coodonnateur international de l'OUA a effectué, après la réunion de juillet, une tournée dans plusieurs pays africains où il s'est entretenu avec les responsables des sous-groupements régionaux de l'Afrique occidentale et centrale au sujet du projet.

Une réunion technique est prévue au cours du premier semestre de l'année en cours pour arrêter les modalités de la coopération sur le terrain dans le cadre de ce projet. Un compte rendu détaillé des délibérations et les recommandations de la réunion sont soumis dans un document séparé.

(e) Création des centres de quarantaine et plantes en Afrique (PC.29)

Face aux dégâts infligés à l'industrie agricole dans les Etats de l'OUA par l'action nocive des ennemis et maladies de plantes, la création d'un certain nombre de centres de quarantaine de plantes a été proposée pour veiller à ce que les semences et matériels végétatifs importés dans une quelconque partie du continent soient tout d'abord mis en quarantaine, et à ce que de telles semences et matériels ne soient cédés aux agriculteurs que s'ils sont certifiés ne comporter aucune maladie. C'est dans ce cadre que le centre de Mugaga, Kénya, a été amélioré pour subvenir aux besoins de la bordure maritime orientale de l'Afrique ; le centre d'Alexandrie est conçu à l'intention de l'Afrique du Nord et le centre d'Ibadan à améliorer sera au service de l'Afrique occidentale humide ; de même le centre de Tananarive est à améliorer. Un nouveau centre est envisagé à Niamey à l'intention de la Zone soudanienne d'Afrique.

Le Secrétariat Exécutif a pris les mesures nécessaires en collaboration avec les Etats Membres de l'OUA concernés pour faire démarrer le projet. Les experts de l'UNDP et de la FAO ont été invités à estimer le montant nécessaire pour l'exécution de ces projets et déjà une somme de 706.000 dallars américains a été accordée dans le cadre de l'assistance étrangère à l'un de ces centres. Des démarches sont entreprises pour l'extension ou la création d'autres centres.

(f) Formation des inspecteurs phytosanitaires en Afrique

Les objectifs de ce programme consistaent à donner au personnel du cadre moyen des services de protection de plantes la formation professionnelle réquise pour un meilleur accomplissement de leur tâche dans le domaine de la quarantaine de plantes, de l'inspection de plantes et du contrôle des maladies de plantes.

Une recommandation adoptée lors de la réunion de l'IAPSC à Nairobi en 1966 a demandé au Secrétariat exécutif de créer en collaboration avec la FAO et le PNUD et avec le concours des Etats membres de l'OUA, des centres de formation dans certaines régions du continent africain. Afin de mettre la présente recommandation en exécution, le Secrétariat a élaboré un programme de formation à l'intention des inspecteurs phytosanitaires en Afrique, programme qui a été communiqué aux Etats membres de l'OUA, aux universités africaines et aux divers centres de recherches.

(g) Recherches et contrôle en matière de trypanosomiasé en Afrique

Des circonstances imprévues ont entraîné le report de la réunion bisannuelle du Conseil Scientifique International de Recherche sur la Trypanosomiase (CSIRT) de novembre 1970 en septembre 1971. Ce report a été décidé au cours d'une réunion du Comité exécutif de la CSIRT, tenue à Nairobi après la session ordinaire du Conseil à Lagos. Cette mesure permettra à la FAO et à l'OMS de participer pleinement à la conférence. Les chercheurs pourront également mettre à jour les communications traitant des récentes activités en cours dans leurs laboratoires.

Les recherches se poursuivent aux laboratoires des Grandes Endémies à Bobo-Dioulasso (Haute Volta), Kaduna (Nigéria), au centre de recherche de l'Organisation Est-africaine de Recherche sur la Trypanosomiase (EATRO) en Ouganda, dans diverses stations de recherches situées dans les Etats membres de l'OUA. Tous les deux ans la réunion du Conseil international de recherche sur la trypanosomiase (CSIRT) de l'OUA groupe les chercheurs dans le domaine de la trypanosomiase. Les scientifiques y examinent bon nombre de questions dont l'évolution de la recherche sur la trypanosomiase, les méthodes de contrôle sur le terrain et les possibilités de l'éradication de la maladie dans des régions déterminées du continent. Si la réunion de 1971 atteint ses objectifs, la CSIRT deviendra le Conseil International conjoint OUA/FAO/OMS de Recherche sur la Trypanosomiase (CSIRT/OUA/FAO/OMS).

B. REUNIONS TECHNIQUES

Le dernier rapport du Secrétariat au Conseil a fait état de toutes les réunions techniques organisées par la Commission au cours de la période 1967-69. Ci-dessous figurent les réunions déjà organisées par le Secrétariat et celles en vue.

1970.

- Comité exécutif ad hoc du Conseil Scientifique de l'Afrique (CSA) 23-24 février 1970 à Addis-Abéba.
- Conférence bisannuelle de l'Association des scientifiques de l'Afrique occidentale, avril 1970 à Ibadan.
- Troisième réunion du Conseil Scientifique de l'Afrique (CSA) 20-23 avril 1970 au Caire.
- Réunion annuelle de revue tenue dans le cadre du PC. 15 novembre 1970 à Kampala.

- Premier comité régional de coopération technique composé de l'OUA et des sous-groupements régionaux en Afrique occidentale et centrale (21 - 23 juillet 1970 à Lagos)

- Réunion du personnel de la CSTR/OUA (23-27 juillet 1970) à Lagos.

- Groupe régional pour l'Afrique du Comité Consultatif sur l'Application de la Science et de la Technique au Développement (19-22 octobre 1970) à Addis-Abéba.

Les réunions ci-dessous sont envisagées dans un proche avenir :

I. REUNIONS TECHNIQUES DONT LA DATE A ETE FIXEE

- Réunion du Conseil d'Administration de l'école de la faune.

- Quatorzième session du Comité Consultatif sur l'Application de la Science et de la Technique au Développement (15-26 février 1971) à New York.

- Réunion du Panel OUA/OIE/FAO d'Experts sur la péripneumonie contagieuse des bovidés (mars 1971) à Paris.

- Conférence générale de l'OIE (mai 1971) à Paris

- Quatrième réunion du Conseil Scientifique de l'Afrique (avril 1971) à Lagos.

- Onzième session de l'IAPSC (12-15 juillet 1971) à Rabat

- Comité de Coopération Technique dans le cadre du PC.28 (juillet 1971)

- Colloque organisé par la CSTR/OUA sur les facteurs de l'environnement qui influencent le rendement des céréales en Afrique tropicale (juillet 1971) à Dakar.

- Réunion de la Commission de la Science, de la Technique, de l'Education et de la Santé de l'OUA (août 1971) à Dakar.

- Quinzième Session du Comité Consultatif des Nations Unies pour l'Application de la Science et de la Technique au Développement (UNACAST) novembre 1971 à Genève.

II. REUNIONS TECHNIQUES DONT LA DATE DEMEURE NON FIXEE

1) Réunion des coordonnateurs et des responsables nationaux chargés du projet conjoint sur la péripneumonie contagieuse des bovidés

2° Réunion des directeurs des services vétérinaires

3) Réunion des directeurs de laboratoires

4) Réunion sur l'application des mesures conservatoires du PC.15

5) Comité interafricain sur les sciences de la terre

6) Comité interafricain sur l'Etablissement des cartes

7) Panel Interafricain de Scientifiques sur la Science et la Technologie

8) Comité Interafricain sur l'Agriculture et la Mécanisation agricole

9) Comité Interafricain pour la Conservation, l'Utilisation et la Mise en valeur de la Nature et des Ressources naturelles

10) Comité Interafricain sur l'Océanographie, les Pêches Maritimes et en Eau douce

11) Comité Interafricain pour les Matériaux locaux de Construction

12) Colloque sur la bilharziose et les maladies connexes

13) Technologie alimentaire et conservation des aliments.

C. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'AFRIQUE (CSA)

Les trois réunions organisées jusqu'ici par le CSA ont eu lieu successivement à Lagos (décembre 1965) à Addis Ababa (avril 1967) et au Caire (du 20 au 23 Avril 1970).

Pour la plupart, les recommandations issues de ces réunions ont été adoptées par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement et incorporées dans les activités du Secrétariat. Les recommandations issues de la réunion du Caire seront soumises à la présente session de l'Assemblée.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES REFERENCE ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

.../...

Composition du Conseil

Le CSA se compose d'éminente scientifiques africains dé - gnés par les Gouvernements des Etats Membres de l'OUA. Jusqu'ici 32 états ont désigné des représentants. Ce sont :

Algérie	Mauritanie
Cameroun	Maroc
République Centra-fricaine	Niger
Tchad	Nigéria
Congo (Brazzaville)	Rwanda
Congo (Kinshasa)	Sénégal
Dahomey	Sierra Léone
Ethiopie	Somalie
Ghana	Soudan
Guinés	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Togo
Kénya	Tunisie
Liberia	Ouganda
Madagascar	République Arabe Unie
Malawi	Haute Volta
Mali	Zambie

N'ont pas encore désigné de représantants au Conseil les Etats suivants : Lybie, Botswana, Burundi, Gabon, Gambie, Lesoth , l'Ile Maurice, Swaziland et Guinée Equatoriale.

Le Secrétariat Exécutif voudrait lancer un appel à ces gouvernements pour qu'ils procèdent à la désignation au sein du Conseil de leurs représentants ainsi que des membres alternants ... que cet important organe puisse jouer pleinement son rôle de conseiller de l'OUA en matière de science et de technique. Une circulaire a été, à cet effet, envoyée à tous les Etats membres de l'O...

.../...

La prochaine réunion du CSA aura lieu en Avril 1971. Les Etats membres en seront notifiés très prochainement par le Secrétariat Général.

D. BUREAUX TECHNIQUES

L'Organisme chargé de l'exécution de ces programmes sous la direction du Secrétaire Général Administratif se compose du Secrétariat Exécutif et de ses trois bureaux techniques, à savoir :

-Le Bureau Interafricain des Sols (BIS)
-le Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR)
-la Commission Phytosanitaire Interafricaine (IAPSC)

A ces bureaux il faudrait ajouter la Commission Conjointe FAO/OMS/STRC pour l'Alimentation et la Nutrition chargée de la diffusion d'informations en matière de nutrition.

Les fonctions et les activités des Bureaux se résument comme suit :

1. le Bureau Phytosanitaire Interafricain a son siège à Yaoundé (Cameroun). Il a pour rôle d'aider les Gouvernements des pays membres à :

a) empêcher l'introduction en Afrique des maladies, insectes parasites et autres ennemis de plantes;
b) les faire disparaître ou les maîtriser lorsqu'ils existent dans une région , et
c) les empêcher de se propager.

Services rendus

Le Secrétaire aux questions scientifiques (ou son adjoint) se rend périodiquement dans les pays membres pour examiner avec les experts des services publics les difficultés présentées par les problèmes de protection de plantes.

.../...

Il distribue aux Gouvernements des pays membres des documents, circulaires et feuilles de renseignements concernant tous les aspects de l'hygiène de plantes, à savoir législation, répartition géographique des insectes ou des plantes qui leur servent d'hôtes, les risques encourus au cas où ces insectes et plantes nuisibles, maladies et herbes parasites qui n'existent pas en Afrique y sont introduite par des moyens quelconques, l'éduction des voyageurs en matière de risques phytosanitaires, l'organisation des services de protection des plantes, la création de stations de quarantaine phytosanitaire, la formation de personnel phytosanitaire, etc...

Il maintient des rapports étroits avec les autres organisations internationales travaillant dans le domaine de la protection des plantes, et organise des réunions sur des sujets relatifs à ce domaine.

2. Le Bureau Interafricain des Sols (BIS) à son siège à Bangui (République Centrafricaine). Il a pour rôle de :

- se tenir en liaison étroite avec les organismes, services et personnes dont l'activité est en rapport avec la conservation et la mise en valeur des sols en Afrique et hors d'Afrique;
- tenir à jour une bibliothèque spécialisée,
- assurer un service d'information sur les questions générales et particulières partinentes, et
- fournir des listes à jour des spécialistes travaillant en Afrique.

Services rendus

Le Directeur ou son adjoint se rend périodiquement dans les pays membres et participe, en Afrique ou ailleurs, à des réunions concernant la pédologie. Une liaison étroite est maintenue avec les institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations scientifiques appropriées.

.../...

Douze "Bulletins analytiques mensuels" sont publiés chaque année, apportant aux personnes intéressées un résumé de 250 à 300 articles scientifiques récents et très importants dans le domaine des sols. Une autre publication, intitulée "Sols africains", est éditée trimestriellement et contient des articles originaux.

Le Bureau fournit, sur demande, des listes de références bibliographiques sur des sujets particuliers. Le service ainsi rendu est d'une grande valeur pour les spécialistes engagés dans un nouveau domaine de recherche et pour les experts se préparant pour une mission d'assistance technique. Le BIS tient également à jour une liste des pédologues travaillant en Afrique.

Ces activités font du Bureau une précieuse "base de départ" pour les missions d'assistance technique et les spécialistes travaillant en Afrique. Les unes et les autres y peuvent rassembler leur documentation de base, ainsi que trouver les noms des chercheurs opérant dans les divers centres où ils se rendent, et des indications sur la nature de leurs activités dans ces centres.

3. Le Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR) a son siège à Muguga (Kénya). Il a pour rôle :

1. D'instituer et maintenir une procédure uniforme pour la collecte auprès des Gouvernements des pays membres, de statistiques sur les maladies animales indiquant :

   a) les aspects techniques et économiques des maladies contagieuses des animaux et de toutes autres maladies pouvant menacer le cheptel de l'Afrique;

   b) la Manifestation et l'évolution de ces maladies,

   c) les méthodes de lutte et la prophylaxie appliquées,

   d) les travaux de recherche en cours sur ces maladies.

.../...

2. d'établir un centre d'information et de documentation pour la diffusion de renseignements à jour;

3. d'aider les Etats Membres dans l'application des mesures conservatoires au terme de chaque phase de la campagne contre la peste bovine;

4. d'encourager l'élevage et l'amélioration des industries dans les pays membres;

5. Développement de l'élevage et organisation de la commercialisation du bétail en Afrique.

Services rendus

Le Directeur (ou son adjoint- se rend périodiquement dans les pays membreset participe, en Afrique et ailleurs, à des réunions traitant de la santé animale. Le Bureau maintient des rapports étroits avec les organismes internationaux qui se consacrent à des problèmes analogues.

Le Bureau publie trimestriellement le "Bulletin des Epizooties en Afrique". Ce bulletin traite des aspects de la science vétérinaire qui présentent une importance particulière pour l'Afrique. Le Bureau distribue également un "Relevé des débuts de manifestation de maladies animales" portant sur 28 maladies qui présentent un intérêt spécial, et fondé sur les renseignements fournis par les services vétérinaires des Etats membres. Ces renseignements sont également utilisés pour dresser, aux fins de publication, des cartes de répartition géographique de ces maladies. Des extraits sont faits, en vue de leur diffusion, à partir de la documentation vétérinaire publiée dans le monde et des rpports annuels des services vétérinaires africains. Des brochures d'information vétérinaire générale sur une grande variété de sujets intéressants sont préparées aux fins de distribution aux agents vétérinaires sur le terrain, qui ne pourraient autrement accéder facilement à ce genre de documentation.

Une autre fonction très importante du Bureau consiste en l'organisation de stages de formation et de cycles d'études sur des sujets donnés et relevant de sa compétence.

.../...

4. Le Bureau des Publications assure la distribution des divers documents émanant de l'ensemble des organes de la CSTR. Son siège se trouve à Niamey, République du Niger.

5. Commission Conjointe FAO/OMS/STRC pour l'Alimentation et la Nutrition en Afrique.

La Commission se trouve à présent à Accra, dans les bureaux de la FAO, la FAO a fourni un Secrétaire et l'OMS un Secrétaire adjoint. Le mandat de cette Commission consiste à :

a) assurer à l'échelon interafricain une liaison dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, particulièrement en ce qui concerne le rassemblement, l'analyse et la diffusion des informations;

b) effectuer une revue pratique des problèmes alimentaires et nutritionnels en Afrique, attirer l'attention de la FAO, de l'OMS, de la STRC et des membres de la Commission sur les priorités et leur conseillet les solutions appropriées à ces problèmes.

Le Secrétariat de la Commission est chargé de rassembler et de distribuer les informations disponibles en Afrique dans le domaine de la nutrition et d'analyser, après étude, les informations ainsi recueillies afin qu'elles puissent servir de base à la planification et à l'exécution des programmes alimentaires des différents gouvernements. L'action dans cedomaine doit, en outre, chercher à favoriser la standardisation des méthodes d'enquête pour obtenir des résultats uniformes pour l'ensemble du continent. En plus du rôle qui consiste à favoriser les études relatives au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la prophylaxie des maladies d'origine nutritionnelle, le Secrétariat doit chercher à promouvoir la formation du personnel, les travaux de recherche et l'établissement de rapports sur tous les problèmes posés dans ce domaine en vue de dégager des racommandations à l'adresse des gouvernements membres.

.../...

La Commission oublie périodiquement un bulletin sur la nutrition intitulé : "L'Alimentation et la Nutrition en Afrique".

Il a été demandé à la Commission d'entreprendre ou d'aider à :

i) la planification et l'établissement de programme d'alimentationet de nutrition dans les pays africains;

ii) l'adoption des méthodes standards d'enquête sur l'alimentationet la nutrition aux fins d'obtenir des résultats comparables au niveau du continent africain;

iii) la détection, le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies d'origine diètétique;

iv) la formation de diètéticiens dans les Institus de Recherche des Universités africaines;

v) la recherche dans le domaine de l'alimentation et l'adoption de techniques modeenes pour la transformation, la conservation des denrées alimentaires ainsi que pour leur emmagasinage.

E. Liste des fonctionnaires de la catégorie professionnelle du Secrétariat Exécutif et de ses bureaux secondaires -

	Noms	Nationalité
Secrétaire Exécutif.....	A.O. Odelala	Nigéria
Secrétaire Exécutif Adjoint.....	P.M. Diouf	Sénégal
" " "	A.H.A. Razik	R.A.U.
Chef Comptable.....	V.K. Acquah	Ghana
Directeur I.B.A.R.....	Dr. P.G. Atang	Cameroun
Directeur Adjoint I.B.A.R.....	Dr. M. Sall	Sénégal
2ème Directeur Adjoint I.B.A.R.....	P. Nderito	Kenya
Fonctionnaire de la production animal.....	O. Adeniji	MACMAM
Secrétaire scientifique I.B.A.R.	P. Katondo	Tanzanie
Directeur, IAPSC.....	E. Milla	Cameroun
Directeur Adjoint, IAPSC.....	Dr. P. Addoh	Ghana
Directeur, B.I.S.....	Dr. S.P. Barreto	Sénégal
Directeur Adjoint B.I.S.....	Dr. Rashed	R.A.U.
Documentaliste.....	Vacant	
Chef des Publications.....	"	
Chef Adjoint des Publications.....	"	

.../...

Ces fonctionnaires de la catégorie professionnelle sont assistés de 60 employés subalternes allant du Secrétaire bilingue au comptable adjoint en passant par les messagers. 3 cadres de la catégorie professionnelle sont requis à Lagos, 2 à Nairobi, 2 à Bangui, 3 au Bureau des Publications et 3 à Yaoundé. Nous avons aussi besoin de 10 secrétaires du cadre moyen. Ce personnel est nécessaire pour maintenir le rythme de nos activités. Au fur et à mesure que le rayon de nos activités s'accroît, notre besoin en cadres scientifiques se fait de plus en plus sentir.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-02

Report of the Administrative Secretary-General on OAU activities in Educational, Scientific, Cultural, Health and related fields: general report

Organization of African Unity

https://archives.au.int/handle/123456789/7576

Downloaded from African Union Common Repository